

SEANCE du 30 mai 2011

L'an deux mil onze, le trente mai, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt quatre mai deux mil onze, s'est réuni à la Mairie à vingt et une heures sous la présidence de Monsieur Jean-Louis FAURE, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Théodore FRESSIGNE, Janine AR COURT, Michel CAILLON, Guy. BOISSELEAU, Nicole MORISSET, Francis ROBERT, Gilberte DENIEL, Stéphane COTIER, Laurent PEREZ, Jean LAROSE, Coenraad TER KUILE

ETAIENT ABSENTS : Sébastien LYS et Jacky VERDON

Mme AR COURT est nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Ligne de crédit
- Contrat de maintenance logicielle lecteur nomade
- Aide maitrise d'ouvrage
- Prix des repas SIVOM
- modification du tableau des effectifs
- Questions diverses

OUVERTURE D'UNE LIGNE DE CREDIT pour l'année 2011

2011MAI 03

Cette ouverture de ligne de trésorerie permettra une certaine souplesse dans la gestion des paiements : possibilité d'utiliser des crédits en cas de besoin, et de les rembourser lorsque la trésorerie le permet.

Suite à la consultation des organismes bancaires, la banque Crédit Agricole a été retenue.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

1) autorise le maire à souscrire auprès du Crédit Agricole, un crédit de trésorerie, selon les conditions et caractéristiques suivantes :

- montant de l'autorisation : 200 000 €
- durée : 1 an
- frais de dossier : 0,15 % du montant soit 300 €
- paiement trimestriel des intérêts
- index monétaire : T4M (taux moyen mensuel du marché monétaire) majoré de 1,60 %

2) autorise le maire à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur.

VIREMENT DE CREDIT

2011MAI01

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, le vote des virements de crédits suivants :

Sens	Article	chap	Libellé	montant dépenses	Montant
recettes					
Dép	654	65	Pertes/créances irrécouvrables	- 510,00	
Dép.	673	67	titres annulés (Sur ex. ant)	510,00	

CONTRAT DE MAINTENANCE LOGICIELLE LECTEUR NOMADE**2011Mai06**

Suite à l'installation du lecteur nomade, la société ILTR propose un contrat de maintenance qui prendra effet au 1er janvier 2012 pour un coût de 380,00 € HT.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal accepte le contrat de maintenance au 1er janvier 2012 et habilite le Maire à signer le dit contrat.

AIDE MATRISE D'OUVRAGE**2011MAI09**

Le maire donne connaissance du compte rendu de la réunion du 5 mai 2011 de l'appel d'offre pour mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage de la commission d'appel d'offre.

Cette dernière propose de retenir la société AOG pour une mission d'assistance de maîtrise d'ouvrage.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal accepte l'offre de la société AOG en raison d'un délai d'exécution rapide et refuse la proposition de la société AVEC.

PRIX DES REPAS SIVOM**2011MAI12**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de facturer au SIVOM Enfance Jeunesse le prix du repas pris par les enfants de l'ALSH à la cantine municipale à 4,50 € à compter du 1er mai 2011.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**2011MAI02**

Le Maire expose au Conseil Municipal que l'adjoint technique de 2ème classe au port n'effectue que 30 heures. Il propose de l'employer à temps plein.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le changement d'horaires de cet agent.

Le tableau des effectifs se présente comme suit à compter du 1er juillet 2011.

EMPLOIS	NOMBRE	Durée hebdomadaire
Adjoint Administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe	1	35 h
Adjoint administratif 2ème classe	1	28 h
ASEM 1 ^{ère} classe école maternelle	1	35 h
Adjoint technique territorial de 2 ^{ème} classe (é maternelle)	1	35 h
Adjoint technique territorial de 2 ^{ème} classe (cantine)	1	35 h
Adjoint technique territorial de 2 ^{ème} classe (Commune)	1	35 h
Adjoint technique territorial de 2 ^{ème} classe (Commune)	1	35 h
Adjoint technique territorial de 2 ^{ème} classe (commune)	1	35 h
Adjoint technique territorial de 2 ^{ème} classe	1	35 h
Adjoint technique territorial de 2 ^{ème} classe	1	35 h
Adjoint technique territorial de 2ème classe	1	35 h
Adjoint technique territorial de 2ème classe	1	35 h

FACTURE VILLAGES DE PIERRE ET D'EAU**2011MAI05**

Par délibération en date du 20 juillet 2010, le Conseil Municipal avait accepté d'intégrer le réseau touristique de villages emblématiques de la Charente-Maritime « Villages de Pierre et d'Eau ».

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'une cotisation annuelle de 100 €uros est demandée.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal accepte la cotisation annuelle de 100 € pour l'année 2011 (article 6281) et ce pour la durée du mandat.

TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

2011MAI04

SDER

Dossier 248122 et 248123

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que des travaux d'éclairage public (remplacement foyer vétuste Rue du Moulin du terrier et pose de 9 horloges dans la grande Rue) sont terminées. Le coût de ces travaux s'élève à 3 016,35 € HT.

La participation du Syndicat est de 50 % soit 1 508,18 €

La participation de la commune est de 50 % soit 1 508,17 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal accepte le paiement de la facture de 1 508,17 €

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

2011MAI08

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, vote les subventions suivantes pour l'année 2011.

SUBVENTIONS ART 6574	Subvention allouée
ACCA	150
Amicale des Sapeurs	300
Station voile	70
La Barbouille	100
l'Embarcadère	500
Bibliothèque	70
Comité des fêtes	2700
Cream-Team (caisses à savon)	800
Ecole Maternelle	1000
Ecole Primaire	500
FC2M (football)	4000
Judo Club	200
Office de Tourisme	1500
Les Par Chemins	200
Moutonniers de l'estuaire	100
Sauvetage en mer	300
Secours catholique	300
Usagers du port	150
USEP	200
Association LA YOLE	200
Ass Trad Pêche (ATAPEG)	200
Au Fil des Autres	300

TRAVAUX AU PORT

2011MAI10

Le Maire fait le point des travaux de réparations des perrés du Port

L'entreprise LAVIGNE a pratiquement terminée) ce jour la réfection des perrés du bassin à flot. En revanche, l'entreprise CASTINCAUD qui devait réaliser les travaux des perrés de l'avant port et chenal ne sont toujours pas commencés alors que l'ordre de service précisait qu'il devait être effectués avant le 15 juin 2011.

Le Conseil Municipal considère qu'il y a un manquement manifeste de la parole donnée.

Après discussion animée, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de supprimer ce marché qui sera proposé à une autre entreprise après la saison touristique.

Dans ces conditions, il faudra rapidement enlever le tas de moellons situé sur l'ancien qui sablier.

Par ailleurs, les travaux commencés sur l'immeuble de réserve de matériels à côté de la capitainerie ne sont toujours pas terminés. Le Conseil Municipal enjoint la SARL CASTINCAUD a terminé ces travaux dans les plus brefs délais.

VOIRIE

Après discussion et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide la réfection des chemins suivants :

- Route de Vil Mortagne
- Rue du Fer à Cheval
- Impasse Chez Parias (route Ramigère)

MOTION

2011MAI07

Projet: sensibiliser les conseils municipaux des communes de l'Estuaire pour lutter ensemble pour la fermeture de la Centrale nucléaire du Blayais.

Non au nucléaire en zone inondable.

Pourquoi ? Imaginez-vous un repas sans Bordeaux et Cognac ? Imaginez-vous l'estuaire de la Gironde sans pêcheurs ? Imaginez-vous un patrimoine perdu pour 300 ans ?

Afin que nous-mêmes et nos enfants puissions vivre encore longtemps dans nos villes et nos campagnes merci de bien vouloir prendre en considération la présente demande.

Tout d'abord, nous n'avons rien contre le nucléaire en général, considérant ce moyen de production d'électricité comme l'un des moins polluants.

Néanmoins, nous voudrions vous faire part de la très vive inquiétude que suscite chez nous la Centrale du Blayais. Cette installation a été bâtie il y a 30 ans en zone sismique, au milieu d'un marais totalement submersible et au bord de l'estuaire de la Gironde. En tant que

voisins de cette menace permanente qui a connu une alerte de niveau 2 lors de la tempête de 1999, et en prévision de nouvelles tempêtes et de l'inévitable montée des eaux, nous pensons que ce serait une impérieuse nécessité d'envisager son arrêt total dans les plus brefs délais.

En tant que représentants de la population des communes autour de l'Estuaire, est-ce qu'il ne faut pas se poser la question : quel est le risque d'accepter le maintien en activité de la centrale nucléaire du Blayais en zone inondable ? Et dans le cas d'un éventuel accident, n'est-ce pas les élus locaux qui –par leur silence- seraient responsables ?

Nous demandons aux dirigeants d'EDF et Agence de sécurité nucléaire, aux décideurs départementaux, régionaux et de l'Etat d'apporter toute la lumière sur ces risques et de préciser dans quels délais et dans quelles conditions l'activité de cette centrale sera arrêtée.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de cette motion, la soutient par 9 voix pour, 1 contre et 2 abstentions.

DEMANDE de Monsieur HERVE Jean-Pierre

2011MAI11

Le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur HERVE, producteur de légumes labellisés BIO, demande l'autorisation de vendre ses produits dans une calèche attelée tous les matins des mois de Juillet et Août.

Le Conseil Municipal accepte cette demande et autorise Monsieur HERVE a installé sa « carriole » à côté du stand n° 1 (agence immobilière). Il devra prendre tous les moyens nécessaires afin que le crottin du cheval ne reste pas sur la route et sur le site qui lui est proposé.

Il devra acquitter un droit de place de 30 € par mois

La séance est levée à 23 heures.